

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation
Mardi 09 novembre 2021

Nombre de Conseillers
en exercice :

27

Nombre de Conseillers
présents :

21

Nombre de Conseillers
votants :

25

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la Salle d'Activités Communale, sous la présidence de Pierre LEPORTIER,
Maire**

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET (20H30), V. RÉVEILLARD,
MM. BARONNET, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD, C. MANGEOT,
S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, F. RIGOT, A. TOUTAIN, D. DUPONT, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
C. LEVÉZIER (20H30), J.C THOBOIS
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

C. ROUGERON donne pouvoir à P. LEPORTIER
D. DUVAL donne pouvoir à C. NOË
T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
C. ANCELIN donne pouvoir à D. DUPONT

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

M. BÉNARD, C. LINY

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Monsieur Robin CHEVRETEAU est élu secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21 (Mesdames Joëlle BRET et Chantal LEVÉZIER présentes à partir de 20 heures 30)

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 4

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Monsieur Pierre LEPORTIER, ouvre la séance à 20 heures 15

Secrétaire de séance : Monsieur Robin CHEVRETEAU

Après différentes modifications proposées par Monsieur Claude ROUGERON et Madame Élodie GROUX, Maires-Adjoints, le procès-verbal de la séance du 01 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Aucune décision du Maire n'a été prise en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal depuis le dernier conseil en date du 01 octobre 2021.

Monsieur le Maire annonce aux Conseillers Municipaux que cette séance supplémentaire du Conseil Municipal est justifiée par l'obligation de voter une délibération sur le groupement de commande de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, géré par l'Agglomération du Pays de Dreux et de la transmettre au service concerné au plus tard le 22 novembre 2021.

➤ 1 – Finances

A - Constitution de provision sur créances douteuses

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que dans le cadre du recouvrement des recettes de cantine et transport scolaire et suite à la demande du percepteur, il convient de constituer une provision d'un montant de 119,59 €. En effet, certaines créances présentent un risque de ne pas pouvoir être recouvrées en totalité (plan de surendettement etc...), il est donc nécessaire de prévoir comptablement le non-recouvrement total. Cette constitution de provision représente environ sept à huit créances concernant trois familles.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants, représentant 24 voix « pour » (Monsieur JOUVEAU DU BREUIL absent au moment du vote).

B - Décision modificative n°3 : budget Commune

Monsieur le Maire énonce aux Conseillers Municipaux qu'en prévision de la clôture de l'exercice comptable 2021, il convient d'ajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la provision sur créances en section de fonctionnement et d'ajuster les crédits des différents comptes en investissement pour permettre l'établissement de la liste des « restes à réaliser » (RAR) qui seront reportés sur le budget communal 2022.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions pour les recettes de fonctionnement. La gestion du camping par la nouvelle régisseuse, en poste depuis le début d'année 2021, permet de comptabiliser des recettes supplémentaires, non inscrites au budget primitif communal 2021, chiffrées à 28 000 €.

Concernant les dépenses d'investissement, un logiciel plus performant, pour un montant de 4500 € a été commandé afin de faciliter la gestion administrative et financière concernant la facturation des repas pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire.

La pompe de relevage située « Place Félix Hulin » a été réparée, ainsi que d'autres travaux de voirie non prévus initialement (trottoirs de la rue Octave Lenoir – André Tremblay), pour la somme totale de 30 000 €. Un fauteuil pour un enfant handicapé a été acheté afin qu'il puisse être scolarisé pour sa première année à l'école maternelle. Sans ce matériel spécifique, il n'aurait pas pu être scolarisé. Le montant s'élève à 3 000 €.

La décision modificative n°3 du budget communal est exposé comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT 				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-01 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70311-026 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-70328-95 : Autres droits de stationnement et de location	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-74832-01 : Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
R-7817-01 : Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	36 120,00 €	0,00 €	36 120,00 €
 INVESTISSEMENT 				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
R-10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-822 : Installations de voirie	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21568-113 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-251 : Mobilier	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	42 500,00 €	0,00 €	42 500,00 €
TOTAL Général		78 620,00 €		78 620,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 2 – Aménagement du territoire

📁 A - Création de logements sociaux – Habitat Eurélien : garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 5 logements collectifs rue Aristide Briand

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de la demande du bailleur social « Habitat Eurélien ». Celle-ci concerne la garantie des emprunts pour la réhabilitation de cinq logements situés rue Aristide Briand, ayant été transformés en logements locatifs sociaux (LLS), portant ainsi à 152 le nombre de LLS présents sur la Commune.

Le montant total des emprunts est de 373 000 € dont 113 500 € ont été déjà garantis par le Conseil Départemental de l'Eure. La Commune est donc sollicitée sur 50 % de garantie de la somme restante de 259 500 €, soit 129 750 € à garantir. Les autres 50 % ont été demandés à l'Agglomération du Pays de Dreux.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales, demande si la Commune a déjà des garanties d'emprunt pour ce bailleur social, et pour d'autres bailleurs sociaux.

Monsieur le Maire répond que c'est la première demande pour Habitat Eurélien. Les travaux de rénovation des cinq logements sont terminés.

La Commune a déjà accordé des garanties d'emprunt pour la Siloge et le Logement Familial de l'Eure par le passé.

Monsieur le Maire précise que jusqu'à présent le cautionnement solidaire n'a jamais été mis en œuvre car les prêts accordés aux bailleurs sociaux ont toujours été honorés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation ou des organismes financeurs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 3 – Intercommunalité

📁 A - Agglomération du Pays de Dreux : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – lancement d'un groupement de commande

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'OPAH multisites, dans laquelle la Commune est intégrée et conformément à la décision du Conseil Municipal du 02 octobre 2020 ouvrant des crédits pour subventionner les travaux des particuliers, il convient de mettre en place un groupement de commande piloté par l'Agglomération du Pays de Dreux.

En effet, à la suite de la convention signée avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat et les communes d'Anet, Brezolles, Ivry la Bataille et Nonancourt, il est nécessaire d'acter un groupement de commande. Si une des communes ne valide pas la convention du groupement de commande, le projet est suspendu.

L'Agglomération du Pays de Dreux a la compétence « habitat » pour la Commune de Châteauneuf en Thymerais, aussi celle-ci n'a pas l'obligation de délibérer et de signer ce groupement de commande.

L'Agglomération du Pays de Dreux pilotera la Commission d'Appel d'Offres qui étudiera les dossiers déposés pour le groupement de commande de la mission « suivi-animation » de l'OPAH.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux si des explications complémentaires sont nécessaires puis propose de voter pour approuver la convention de groupement de commande pour la mission « suivi-animation » de l'OPAH avec l'Agglomération du Pays de Dreux pour le lancement d'appel d'offres.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 B - Agglomération du Pays de Dreux : convention d'utilisation du centre aquatique « Agglocéane » par l'école élémentaire

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler la convention des structures aquatiques de l'Agglomération du Pays de Dreux, pour permettre aux enfants de l'école élémentaire de pouvoir bénéficier de ces équipements et ainsi apprendre la natation. Les précédentes années, les enfants se rendaient à la piscine de Vernouillet. Celle-ci est fermée pour des travaux de rénovation.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales, demande la durée prévisionnelle des travaux.

Monsieur le Maire répond que la durée est estimée à une voire deux années.

Monsieur le Maire informe que les tarifs sont très différents entre la piscine de Vernouillet et le centre aquatique « Agglocéane ». Les années passées, la séance était facturée 200 €, or actuellement, la séance est chiffrée à 63 €. Les créneaux d'utilisation ont été un peu réduits afin que les enfants des écoles élémentaires des communes voisines poursuivent l'apprentissage de la natation.

Madame Céline DRÈGE, Conseillère Municipale, demande si la Commune sera obligée d'accepter la prochaine convention d'utilisation de la piscine de Vernouillet une fois les travaux finis.

Monsieur le Maire répond qu'il sera nécessaire d'étudier la proposition financière et se renseigner sur la répartition de l'ensemble des classes des écoles élémentaires de chaque collectivité, pour les deux centres aquatiques.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants, représentant 24 voix « pour » (Monsieur JOUVEAU DU BREUIL absent au moment du vote).

➤ 4 – Administration Communale

A - Création de poste : Chef de Service Police Municipale

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un agent a obtenu le concours de Chef de Service Police Municipale (catégorie B) et que cet agent a sollicité la Commune pour pouvoir être nommé sur ce grade.

Compte tenu de l'évolution démographique de la Commune, des besoins en matière de Police Municipale et de la nécessité de faire évoluer le service, il est souhaitable de créer le poste afin de pouvoir procéder à la nomination de l'agent.

Un point a été fait avec le deuxième agent de la Police Municipale, afin de s'assurer de sa volonté d'accepter les nouvelles missions de son collègue au grade de chef de service.

A l'issue de cette nouvelle nomination, l'agent concerné aura une période d'évaluation d'une année (fonctionnaire stagiaire), ce qui permettra de mesurer l'évolution du service et d'évaluer la tenue des objectifs fixés par la Municipalité.

Madame Céline DRÈGE, Conseillère Municipale demande si l'ancien poste de l'agent restera ouvert.

Monsieur Quentin DELPORTE, Directeur Général des Services répond que le poste actuel sera vacant, mais qu'il n'y a aucune obligation de recruter.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 5 – Questions diverses

☞ Remerciement de Madame Aurore ROBILLARD, psychologue à l'école élémentaire pour la participation financière annuelle de 676 €, équivalent à 2€ par enfant scolarisés dans les structures communales.

☞ Lors du précédent Conseil Municipal, l'approbation du projet de l'Éco-Quartier ainsi que les sollicitations de subvention ont été votés favorablement. Le dossier de subvention a été déposé au titre de l'appel à projets « Fond Friche », et la Préfecture l'a présenté au Ministère de l'Habitat. Selon les dernières informations l'État accorderait 80 % du déficit (sur la base des sommes éligibles) représentant la somme de 350 000 €. La notification officielle devrait être transmise dans les prochains jours.

☞ Concernant le dossier de demande de subvention pour les travaux énergétiques de l'école élémentaire, une relance a été faite auprès du Département. Il peut être proposé une « clause de revoyure » auprès du Département pour les termes du contrat de territoire.

L'appel d'offres doit être lancé et l'entreprise retenue avant le 31 décembre 2021, dans le cas contraire la subvention de 75 000 € prévue dans le programme « France Relance » accordée par l'État serait perdue.

☞ La demande de subvention présentée à l'Etat pour l'achat d'une nouvelle sauteuse et d'une armoire positive (réfrigérateur professionnel) au restaurant scolaire a été accordée à hauteur de 100% soit 12 225 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.

À Ezy sur Eure, le 18 novembre 2021

Le Maire,
Pierre LEPORTIER

